

Vienne, le 19 décembre 2013

Préfecture du Rhône  
Monsieur le Préfet de la Région Rhône Alpes  
106 rue Pierre Corneille  
69419 Lyon Cedex 03

**Objet : Avis du Conseil de Développement de ViennAgglo sur la modification de la Directive Territoriale d'Aménagement de l'Aire Métropolitaine Lyonnaise sur l'Espace interdépartemental de Saint-Exupéry.**

Le Conseil de Développement de ViennAgglo vous remercie de l'avoir consulté sur le projet de modification de la Directive Territoriale d'Aménagement en lien avec le projet de développement de la plaine de Saint Exupéry.

**Nous souhaitons tout d'abord vous faire part de notre intérêt pour ce projet.** Nous avons conscience de l'enjeu majeur, tant sur le plan social, qu'économique et écologique, que représente ce projet pour le développement de la Région et du Pôle Métropolitain, l'évolution de l'Aire Métropolitaine Lyonnaise et l'intérêt de l'ensemble de l'agglomération Viennoise.

Nous soutenons tout d'abord la méthode. La démarche concertée pilotée par l'Etat permet en effet de mobiliser l'ensemble des partenaires concernés autour d'un objectif commun de développement durable de cet espace et renforce les conditions de réussite du projet.

**Le Conseil de Développement de ViennAgglo approuve la modification la Directive Territoriale d'Aménagement qui est proposée.**

En effet, Saint Exupéry est une ressource pour le développement économique et la création d'emploi. Cette modification devrait permettre d'aboutir à un projet d'avenir équilibré pour l'ensemble du territoire, stimulant pour les entrepreneurs et recueillant l'approbation d'une majorité des habitants sous réserve d'une communication exemplaire à élaborer.

Nous attirons toutefois votre attention sur la **nécessité d'anticiper les difficultés que pourrait entraîner le développement de Saint Exupéry pour l'agglomération viennoise.**

**Le développement des activités Fret devrait en effet accroître encore le trafic de transit sur l'agglomération viennoise.**

Il conviendra de s'assurer que le développement de plates formes logistiques ne vienne pas renforcer la circulation de poids lourds déjà très importante sur notre réseau routier secondaire.

Afin de garantir la qualité de vie des habitants et la préservation du paysage, le projet de développement de Saint Exupéry devra intégrer les problèmes de circulation sur l'ensemble des liaisons autour de la Plaine Saint Exupéry: les réseaux de routes secondaires entre la vallée du Rhône - de Solaize à Saint Rambert d'Albon, et particulièrement les voies débouchant à Vienne, place Saint Louis, nœud routier et carrefour RN7, D 502 et D 75, D 386.


Le projet de développement de Saint Exupéry devra être également particulièrement innovant dans le domaine des développements des transports en commun, du covoiturage et des modes doux.

Nous insistons par ailleurs pour que soient pris en compte dès maintenant toutes les conséquences du **raccordement Sud du Contournement Ferroviaire de l'Agglomération Lyonnaise**. Le Conseil de Développement de Viennagglo attire votre attention sur le CFAL Sud que vous prévoyez de raccorder au nord de Vienne sur les lignes SNCF existantes et qui représenterait si tel était le cas un fort risque pour les habitants de cette partie de la vallée du Rhône (risques chimiques, nuisances sonores).

Enfin le Conseil de ViennAgglo attire votre attention sur le **développement démographique** qu'une telle modification va entraîner pour les communes en périphérie des zones d'aménagement. Ces impacts devront être pris en compte dans les documents stratégiques de chacun des territoires. Il conviendra en effet de prévoir sur les franges de Saint Exupéry des politiques d'urbanisation, d'habitat, de transports et de services publics en phase avec le développement programmé de la plaine Saint Exupéry.

Vous remerciant par avance pour l'intérêt que vous voudrez bien porter à notre contribution, je vous prie de croire, Monsieur le Préfet de Région, en l'assurance de notre parfaite considération.

Pour le Président



Adrien Vanssons

Copies :

- Monsieur le Président de ViennAgglo
- Monsieur le Préfet de l'Isère
- [ddt-saint-exupery@rhone.gouv.fr](mailto:ddt-saint-exupery@rhone.gouv.fr)